

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Janvier à avril 2016

Le Conseil municipal :

- **A approuvé** une modification des statuts de la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône concernant la politique du logement et du cadre de vie : retrait des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), ce qui permettra à la Ville d'Auxonne de réaliser son projet de revitalisation du centre-bourg,
- **A approuvé** plusieurs modifications des statuts du Syndicat de l'Energie de la Côte d'OR (SICECO) : extension des compétences et adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre,
- **A approuvé**, dans le cadre de la loi de réforme territoriale dite loi NOTRe, le schéma de mutualisation entre la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône et ses communes membres, visant notamment à améliorer le fonctionnement du bloc local à court terme et anticiper l'évolution du périmètre de l'intercommunalité liée à la révision en cours du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- **A approuvé** le principe de couper l'éclairage public, à titre expérimental, de minuit à 5 heures, dans le centre-village, à l'exception de la RD 905,
- **A pris acte** des aménagements et protections prises en compte dans le cadre du dossier d'enquête publique concernant le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière alluvionnaire (installation classée pour la protection de l'environnement), située sur le territoire des Communes de Tréclun au lieu-dit « Les Bois Davaux » et de Champdôtre au lieu-dit « Les Grands Patis », demandés par la Société L MAGGIONI SA et **a émis** un avis favorable assorti des réserves suivantes : du point de vue de l'environnement, l'attention est attirée sur la protection de la nappe mise au jour, notamment lors des inondations fréquentes dans ce secteur et sur la présence, à proximité immédiate, de l'ancienne décharge de Tréclun, réhabilitée, mais sans être véritablement isolée de la nappe qui la traverse, du point de vue de la circulation des camions, demande que l'aménagement et la signalétique, à l'intersection du chemin de transport avec la RD 31, soient entretenus régulièrement afin d'améliorer la sécurité et éviter les dégradations de la chaussée à cet endroit,
- **A pris acte** de la résiliation du contrat de location de la chasse au bois par l'Amicale des Chasseurs Habitants Soirans (ACHS) et **a décidé** de louer uniquement les propriétés forestières communales n° 23, 24 et 25, sur une base de 9 ha 41 a 08 ca,
- **A décidé** d'attribuer à la Secrétaire de Mairie une indemnité pour le travail supplémentaire occasionné par les élections régionales, conformément à la dotation de l'Etat,
- **A approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2015** du budget principal et des budgets annexes Le Meix de la Cure et Gestion forestière.

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement : 295 657,21 €
Recettes de fonctionnement : 389 162,83 €
Excédent de fonctionnement reporté (2014) : 30 104,63 €
Dépenses d'investissement 464 710,78 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 327 195,00 €
Recettes d'investissement : 446 609,99 €
Excédent d'investissement reporté (2014) : 31 116,98 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 161 725,00 €
Déficit global en fin d'exercice : 28 843 56 €

Excédent global en fin d'exercice : 28 973.74 €

BUDGET ANNEXE GESTION FORESTIERE

Dépenses de fonctionnement : 69 849,42 €
Recettes de fonctionnement : 191 263,30 €
Excédent de fonctionnement reporté (2014) : 112 328,11 €
Dépenses d'investissement 30 368,13 €
Déficit d'investissement reporté (2014) : 30 783,70 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 28 400.00 €
Recettes d'investissement : 36 143,70 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 3 000.00 €
Excédent global en fin d'exercice : 183 333.86 €

- **A approuvé le Budget Primitif 2016** du budget principal et des budgets annexes Le Meix de la Cure et Gestion forestière.

BUDGET PRINCIPAL

- section de fonctionnement équilibrée à 386 165.00 €
- section d'investissement équilibrée à 375 808,00 € : solde des travaux d'enfouissement de réseaux, terrains et remboursement de prêt relais et d'emprunts.

BUDGET ANNEXE LE MEIX DE LA CURE

- section de fonctionnement équilibrée à 62 478.00 €
- section d'investissement équilibrée à 40 467.00 € (remboursement d'emprunt pour la construction des logements, divers)

BUDGET ANNEXE GESTION FORESTIERE

- section de fonctionnement en suréquilibre de 84 124.00 € : dépenses = 128 560.00 € ; recettes = 212 684.00 €
 - section d'investissement équilibrée à 98 569.00 € (travaux sylvicoles, remboursement d'emprunts pour acquisition de forêt et divers)
- **A décidé d'allouer les subventions suivantes, d'un montant total de 466 €** : Foyer Rural de Soirans : 300 €, Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt : 76 €, Centre de Formation des Apprentis du CFA de la Noue : 90 €,
 - **A approuvé** le programme d'actions 2016 pour la gestion durable de la forêt communale, concernant les parcelles forestières n° 8 et 10 : travaux préalables à la plantation et à la régénération, travaux d'assainissement, fourniture et mise en place de plants - et d'autre part, les parcelles n° 1, 5a et 42a : entretien de cloisonnements sylvicoles, dégagement manuel de plantation, dégagement mécanisé, interventions diverses soit un montant estimatif de 22 543,67 € HT,
 - **A voté les taux d'imposition de 2016 des taxes directes locales** comme suit, sans augmentation par rapport à 2015, pour un produit attendu de **146 332 €** : Taxe d'Habitation : 13.54 % ; Taxe Foncière Bâti : 12.21 % ; Taxe Foncière Non Bâti : 28.87 % ; Cotisation Foncière des Entreprises : 16.17 % **et a pris acte** des montants prévisionnels de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, soit 6 181 €, de l'IFER l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, soit 5 488 € **et du prélèvement du Fonds National de Garantie de Ressources** qui s'élève à 33 274 €.